

Le film doit avoir une durée maximale de 30 minutes et 00 seconde, générique compris.

Le film doit avoir des sous-titres français si la langue des dialogues n'est pas le français.

Le film ne doit jamais avoir été diffusé avant 2024.

Le film ne doit pas avoir été déjà envoyé à notre festival, ni une année précédente, ni cette année par une autre personne de l'équipe du film ou via une autre plate-forme d'inscription.

Le film doit être envoyé dans sa version définitive, prêt à diffuser, générique compris.

Le film pourra être sélectionné en compétition jeune public.

Les décisions du comité de sélection, du jury, et le vote du public lors du festival, sont sans appel.

Vous autorisez votre film à être diffusé gratuitement pendant le Fifca 2025.

L'auteur du film garantit aux organisateurs du festival qu'aucune source d'images ou de sons n'appartient à un tiers duquel il n'aurait pas l'autorisation d'utilisation. Le festival ne pourra pas être tenu responsable.

Tout litige pouvant intervenir sur l'interprétation ou l'application du présent règlement sera expressément soumis à l'appréciation du comité organisateur souverain et en dernier ressort aux Tribunaux d'Angoulême.

L'envoi de la candidature entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement.

L'envoi de la candidature vous permet de demander une accréditation offerte pour le festival 2025 à l'adresse contact@filmcourtangouleme.com

Si votre film est sélectionné, nous vous contacterons avant le 1er février 2025.